Projet d'agrandissement du stade Percival-Molson - Université McGill – 475 avenue des Pins ouest Article 89 de la charte de la Ville de Montréal Modification du Plan d'urbanisme Arrondissement Ville-Marie

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 3 MARS 2006

Le Comité a émis un avis sur le projet du stade Percival-Molson suite à la réunion du 30 septembre 2005. Peu de modifications ont été apportées au projet. Le Comité déplore cette situation et réitère son avis précédent en y apportant les précisions suivantes.

Le Comité a pris note de l'approche qui a présidé à la conception du projet. Il est cependant d'avis que le parti retenu qui consiste à inscrire les ajouts en continuité du stade existant en en prolongeant les structures, le vocabulaire et les matériaux, tout en cherchant à minimiser les divers impacts du projet, ne représente pas une solution acceptable dans les circonstances.

Au contraire, l'ajout de 5000 places supplémentaires qui portera la capacité totale du stade à 25 000 places, marquera l'achèvement de celui-ci. Or, dans l'optique où il s'agit d'un développement ultime de cet emplacement, il apparaît impérieux que l'ensemble des problèmes qui l'affectent trouvent leur solution. Seule une approche globale qui se donne explicitement pour objectif de solutionner l'ensemble des problèmes associés à la présence du stade à cet endroit, peut non seulement favoriser une intégration réussie du projet dans ce paysage remarquable mais représente également l'opportunité de corriger les déficiences actuelles du secteur.

La solution globale préconisée demande la participation de l'ensemble des intervenants concernés. L'Université McGill, directement interpellée parce que propriétaire de la majeure partie des constructions de ce secteur, doit contribuer activement à la recherche de la solution d'ensemble qui impliquera nécessairement ses propriétés. Il lui faudra poser des gestes concrets qui non seulement faciliteront l'insertion du projet mais contribueront à l'amélioration du secteur.

Le Comité est d'avis que le stade doit être traité comme un objet à part entière dont on visera à optimiser les qualités architecturales, urbanistiques et paysagères. C'est en ce sens que l'avis précédent indiquait la nécessité de concevoir un objet « sculptural » qui, par ses qualités, contribuera à la mise en valeur du paysage et réparera les interventions passées plus ou moins réussies, notamment la confrontation brutale des gradins et des constructions existantes ou l'accessibilité déficiente dans l'axe de la rue Aylmer.

Le projet doit incorporer et traduire une vision générale du site intégrant une variété de dimensions relatives à l'histoire, au patrimoine, aux composantes naturelles, à la circulation et l'accessibilité, etc. Il doit proposer des réponses fonctionnelles et formelles intéressantes et performantes. Un site d'une telle signification ne peut recevoir un projet qui ne se distinguerait pas par la qualité de ses solutions.

Projet d'agrandissement du stade Percival-Molson - Université McGill – 475 avenue des Pins ouest Article 89 de la charte de la Ville de Montréal Modification du Plan d'urbanisme Arrondissement Ville-Marie

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 3 MARS 2006

Le projet ainsi revu devra notamment s'attarder aux enjeux suivants :

- Le traitement du dessous des gradins qui seront très présents et visibles dans le contexte urbain du projet, et notamment dans l'axe de la rue Alymer : comment alléger ou rendre intéressante cette présence, comment concevoir de manière attrayante cette interface entre le stade, la ville et son voisinage immédiat ?
- Le choix d'un vocabulaire architectural approprié pour un objet que l'on voudra insérer de manière sensible dans ce paysage remarquable de la montagne, l'expression architecturale du stade existant n'étant pas considérée optimale dans l'optique où l'agrandissement marquera l'achèvement du stade, un vocabulaire contemporain pourrait être envisagé.
- Le choix des matériaux. À cet égard, le Comité questionne notamment l'emploi du fer forgé, considéré à la fois inutilement coûteux et sans véritable relation avec le site.
- L'élaboration d'une approche paysagère intégrant les dimensions bio-physiques et culturelles de la montagne.
- L'élaboration d'une solution d'ensemble à la problématique de l'accessibilité au stade à partir des trois accès identifiés : sud, ouest et est. Cette solution doit intégrer les aspects de circulation proprement dits et les questions d'aménagement des interfaces avec le stade ainsi que la révision des accès euxmêmes le cas échéant.
- Le traitement de l'entrée Est proposée et sa participation au mont Royal. Une approche paysagère intégrée devra sous-tendre la proposition d'aménagement. Le bâtiment Tomlinson ne devrait pas être le facteur déterminant à prendre en compte dans la composition de cette nouvelle entrée dont l'expression devra être revue.
- Le traitement de l'entrée Sud, déjà soulevé.

Le Comité est d'avis que le projet dans sa forme actuelle n'est pas acceptable. Il souhaite que les efforts requis soient déployés par tous les acteurs concernés afin que ce secteur stratégique reçoive le traitement qu'il mérite. Il souhaite revoir le projet.

| Préparé par : | Approuvé par : |
|-------------------------------|------------------------------------|
| Élaine Gauthier Secrétaire | Julia Gersovitz Vice-Présidente |
| La 10 mars 2006 | Le 10 mars 2006 |